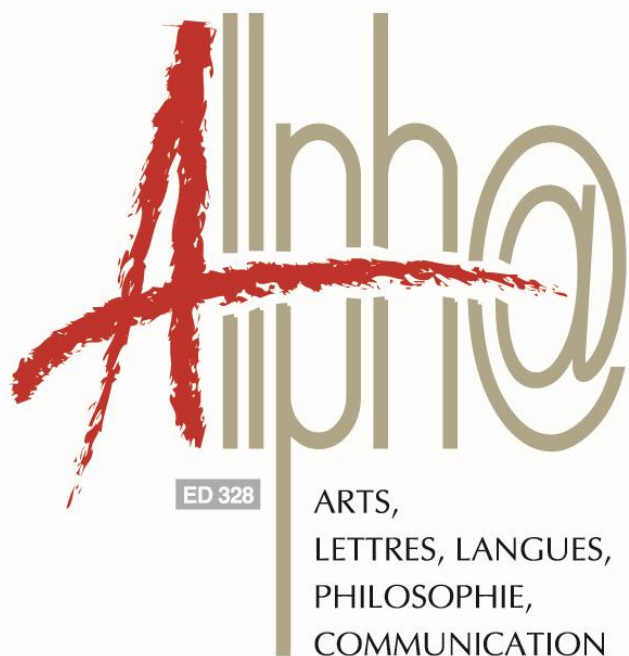


PARCOURS DE FORMATION ED 328 – ALLPH@

Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication



Vous venez de vous inscrire en Doctorat, et vous relevez de l'**École doctorale ALLPH@**.

Dans le cadre de votre Doctorat, vous devez, parallèlement à votre travail de recherche, **suivre des formations, organisées en parcours.**

La finalité de cet encadrement est fondamentalement liée à la qualité scientifique du doctorat et à sa valorisation.

Le **parcours** de formation est **obligatoire** dans le cadre de la réalisation d'un doctorat depuis 1998.

Annexé à votre diplôme de docteur, il rend compte de vos activités pendant la thèse. Il est donc important qu'il soit construit avec cohérence.

Ce parcours comprend un minimum de **100 heures de formations**



LE PARCOURS DE FORMATION

Vous devez effectuer votre parcours selon le dispositif suivant :

1 – TRONC COMMUN ▶ 50 heures
à effectuer entre la 1^{re} et la 3^e année

2 – PARCOURS ▶ 50 heures
choisi selon le projet professionnel défini

PARCOURS 1 :
Métiers de l'enseignement supérieur

PARCOURS 2 :
Métiers recherche, développement, expertise

PARCOURS 3 :
Carrières internationales

PARCOURS 4 :
Connaissance de l'entreprise

Le parcours de formation n'a, en aucun cas, vocation à vous détourner de votre travail de recherche qui doit rester central.

Pour toute situation particulière, des aménagements sont possibles ; les modalités de réalisation du parcours de formation feront l'objet d'un accord entre le directeur de recherche, le directeur d'équipe et la directrice de l'ED.

Il est important de discuter régulièrement de votre parcours de formation avec votre directeur. À la fin de la 2^e année, il sera demandé à votre directeur de signer le parcours déjà accompli ; le document sera joint à votre demande de renouvellement d'inscription en 3^e année de doctorat à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Un certain nombre d'activités scientifiques ou votre investissement dans la recherche peuvent également être valorisés dans votre parcours de formation
(dans la mesure où ces activités relèvent des catégories de formations retenues par l'ED ALLPH@).

Lors de votre inscription en 1^{re} année de doctorat, vous devez **choisir**, en accord avec votre directeur de thèse, **un parcours** (voir [Parcours doctoraux 2012-2013.pdf](#)) et joindre à votre dossier d'inscription votre [fiche de projet professionnel](#) renseignée et signée.

Vous connaissez à présent les principes généraux du parcours de formation. N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute ou si vous pensez relevez d'une situation particulière.

Directrice de l'École Doctorale ALLPH@ : **Nathalie DESSENS**
☎ 05 61 50 35 08 - dessens@univ-tlse2.fr

Resp. Division des Etudes Doctorales : **Katia DAGO**
☎ 05 61 50 35 13 - responsable.ded@univ-tlse2.fr

Gestion des formations : **Myriam GUIRAUD**
☎ 05 61 50 36 82 - guiraud@univ-tlse2.fr

Site Internet ➔ <http://allpha@univ-tlse2.fr>

LES FORMATIONS DE L'ED ALLPH@

L'offre de formation, décrite en détail sur le site Internet de l'École Doctorale, dans la rubrique « **Offre de formation** », inclut :

- une offre spécifique ED ALLPH@
(ouvertes uniquement aux doctorants de l'ED ALLPH@)
- des formations mutualisées UT2J
(ouvertes aussi aux doctorants des ED CLESCO et/ou TESC)
- des formations complémentaires proposées par l'EDT
(École des Docteurs de Toulouse)

INSCRIPTION

L'**inscription** aux formations se fait par voie **informatique sur ADUM** (connexion avec vos identifiants sur votre compte) avant la date limite mentionnée.

Votre inscription est alors enregistrée, mais elle n'est pas pour autant retenue (en particulier s'il s'agit d'une formation en nombre de places limité).

Vous recevrez un mail de notre part vous informant si votre inscription est retenue ou non, et vous demandant de confirmer votre présence.

Ce mail vaut pour convocation, lisez-le avec attention car il est possible qu'il y ait parfois des changements de salles ou d'horaires.

Dès lors que l'inscription est faite, votre présence à ladite formation est obligatoire.

VALIDATION DES FORMATIONS

① FORMATIONS organisées par l'ED ALLPH@ (Formations ED ALLPH@ + Formations UT2J) et l'EDT

La validation se fait automatiquement sur la base de la participation.

Lors de la formation, **le doctorant doit signer la feuille de présence** (seul justificatif de votre présence)

et à l'issue de la formation, dès réception du mail avec le lien pour y accéder retourner le questionnaire d'évaluation renseigné.

Les activités suivies apparaîtront systématiquement sur votre compte ADUM.

② FORMATIONS suivies HORS offre ED ALLPH@ ACTIVITÉS PARTICULIÈRES

Les activités autres que des formations ou participation à des manifestations scientifiques pourront être prises en compte.

Quel volume horaire vous sera validé ?

Les **formations réalisées dans d'autres organismes ou institutions** vous seront comptabilisées sur un **mode forfaitaire**.

- Colloques, journées d'études, séminaires, master class, conférence, Doc'innov, etc... :

1/2 journée 3h
Journée 6h

- Soutenance de thèse (1 seule maximum) 3h
- Communication scientifique orale, publication d'un article, exposé « Doc to me » 16h
- Organisation d'une journée d'étude 16h
- Réalisation d'un bilan de compétences 6h
- Participation à la vie de l'établissement 20h
(mandat de représentant dans une UFR, Conseil)
- Participation à un contrat de recherche 15h
- Activité salariée ou vacations ou expérience d'enseignement 36h
(pour l'ensemble de la durée de la thèse)
- Séjour de recherche ou de formation à l'étranger max 25h
(suivant la durée)
- Stage en entreprise max 36h
(suivant la durée)
- Convention CIFRE 50h
- Convention de cotutelle internationale 50h
- Doctoriales 36h
- Atelier de recherche junior 35h

Quels justificatifs joindre ?

Pour chaque activité à valider, vous numériserez au format pdf un **justificatif de l'existence de l'activité ou manifestation** (un programme pour une manifestation, copie du contrat de travail pour une activité professionnelle, etc...) et un **justificatif de votre participation** à cette activité (une attestation de présence).

Un modèle est disponible sur le site de l'ED.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ce type de document, votre directeur de thèse ou d'unité de recherche devra attester sur l'honneur de l'existence et de votre participation à l'activité.

Procédure de demande de validation

La validation se fait sur **demande** du doctorant via son compte personnel **sur ADUM**

(**Rubrique Formations** et clic sur le lien **Ajouter une formation « hors catalogue »**)

en joignant simultanément les **justificatifs en pdf**.

Le doctorant conserve les pièces justificatives en cas de demande éventuelle d'une « version papier » de la part de la directrice de l'école doctorale qui examinera ses demandes et décidera des manifestations et du nombre d'heures à valider.

Le doctorant pourra éditer son **Récapitulatif de participation aux formations** sur lequel figureront toutes les activités validées (**Rubrique Formations** et clic sur le lien).